

# Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal  
des délibérations Comité syndical

Séance du 23 octobre 2024  
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39  
Quorum : 20  
Délégués présents : 20  
Procurations : 4

## N° ATIP 15 / 2024

**Contre** : 0 voix  
**Abstentions** : 0 voix  
**Pour** : 24 voix  
**Résultats du vote** : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité**

**Objet : Décision modificative n° 1.**

### Budget principal :

Un rééquilibrage entre les chapitres d'ordre 040 et 042 à hauteur de 5 000 € est nécessaire.

A cet effet, il est proposé de procéder au virement de crédit suivant :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
01500	Fonctionnement	6188	011	-5 000 €
01500	Fonctionnement	6811	042	5 000 €

Cette écriture d'ordre ne génère aucune dépense supplémentaire.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

**Décide** d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 23 octobre 2024

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER